



P H O T O G R A P H E
Solidaire

Conditions Générales de Ventes

1 Objet

Photographe-solidaire est un Photographe indépendant sous le régime de la microentreprise. Les présentes conditions générales de vente définissent les termes et conditions d'utilisation et de ventes de services et de produits proposés par :

Cyril Noel El

Photographe-solidaire

Code APE 7420Z

N° Siret 983 801 515 00013

Coordonnées de contact par mail : cyril@photographe-solidaire.fr

Coordonnées de contact par téléphone : 04 50 43 22 12

Domicilié : 410 route d'Anglay – Les Metz 74440 Mieussy

Ci-après dénommé le « Photographe ». Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les commandes de prestations de service et de produits conclues entre le Client et le Photographe. La passation d'une commande par le Client entraîne l'entière adhésion aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par écrit entre le Client et le Photographe. Le Photographe se réserve le droit de modifier, à tout moment les présentes conditions générales. Chaque commande est régie par les conditions générales applicables à la date de la commande.

2 Commande et déroulement d'une conférence

- 2.1 Les dates et heures des séances sont obligatoirement convenues et fixées à l'avance. Si le Client annule le jour même (hors cas de force majeure : incendie du local, accident grave sur la personne du Client), l'acompte demandé ne sera pas remboursé. En cas d'annulation de force majeure par le Photographe, le montant de l'acompte sera remboursé au Client. Une nouvelle séance sera proposée avec une remise de 10%.
- 2.2 Un acompte à hauteur de 50% sera demandé pour valider la réservation. Il pourra être payé par virement, chèque ou espèces.
- 2.3 Le Client fournira un vidéoprojecteur et un ordinateur équipé d'un lecteur de clé USB ainsi que d'un logiciel de lecture d'images .jpg et vidéos .MP4. Le Photographe ne pourra être tenu responsable de la qualité du vidéoprojecteur et du calibrage de l'ordinateur (rendu colorimétrique). La salle doit pouvoir être dans le noir complet pour un meilleur rendu de la projection. Le Client accepte cependant que la qualité visuelle des photographies dépende en grande partie de ces conditions.
- 2.4 Le Client tiendra à disposition une sonorisation si le lieu est grand ou accueille beaucoup de public. Le Client accepte cependant que la qualité de la projection dépende en grande partie de ces conditions.
- 2.5 La qualité acoustique de la salle réservée par le Client ne peut être reprochée au Photographe.
- 2.6 Si accord préalable des 2 parties, le Client mettra à disposition un espace permettant de présenter quelques tirages photographiques avec des tables. Le Client autorise la vente de tirages photographiques en fin de projection.
- 2.7 Le Photographe ne peut être tenu responsable du comportement des spectateurs lors de la séance. Le Client sera présent et se chargera du rappel à l'ordre des règles de bonne conduite, si nécessaire.
- 2.8 Le solde de la prestation est payé le jour de la prestation par chèque, espèces ou virement.

3 Droits d'utilisation du Photographe et propriété intellectuelle

- 3.1 Toute réalisation photographique confère au Photographe, son auteur, des droits de propriété artistique, patrimoniaux et moraux, tels que définis par le code de la propriété intellectuelle. Les droits d'utilisation de toutes les photos restent au Photographe Cyril Noel après l'achat (tout format et post-traitements confondus).
- 3.2 Le Photographe Cyril Noel a le droit illimité d'utilisation des images créées à toutes fins. En cas de publication, le client est informé qu'il n'a aucune autre réclamation, même à l'encontre de tiers (par exemple, un éditeur, etc)

4 Droit à l'image

- 4.1 Le Client et toute autre personne présente sur les photos sont, de par la loi, les propriétaires inaliénables de leur image et le Photographe respecte scrupuleusement ce droit à l'image. Si le Client souhaite que certaines photographies, sur lesquelles le Client, ou toute autre personne, apparaît et est reconnaissable, ne soient pas utilisées sur l'ensemble ou sur une partie des supports de communication, de promotion et d'exposition du Photographe, y compris la publication sur son site et sur ses pages de réseaux sociaux, la participation à des expositions et concours, la reproduction sur catalogue ou book du Photographe, dossiers de presse, cartes de visite et prospectus, ou tout procédé de représentation existant ou à venir, le Client s'engage à communiquer par écrit (par voie postale ou électronique) la liste des photographies à ne pas utiliser dans un délai de 30 jours calendaires après la remise des photographies. Passé ce délai, le Photographe considère avoir l'autorisation du Client quant à l'utilisation de l'ensemble des images sur lesquelles le Client, ou toute autre personne, apparaît et est reconnaissable, et se réserve le droit d'utiliser les photographies sur les supports choisis. Toutefois le Client et toute autre personne présente sur les photographies peuvent faire valoir leur droit à l'image à tout moment en faisant une demande par écrit auprès du Photographe pour la suppression a posteriori de certaines images des supports de communication, de promotion et d'exposition du Photographe.
- 4.2 Si une telle restriction du droit d'utilisation existe, le Photographe Cyril Noel peut exiger des coûts supplémentaires.
- 4.3 Dans tous les cas, le Photographe s'interdit expressément une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée du Client et de toute autre personne présente sur les photographies, et une diffusion sur tout support à caractère pornographique, xénophobe, raciste, antisémite, violent ou illicite.

5 Droit d'utilisation du client

Avec l'achat de photographies numériques, le client acquiert des droits variables selon la formule choisie.

- 5.1 Les tarifs varient selon le type d'entreprise et les usages choisis, et le nombre de photos achetées (devis sur mesure).
- 5.1.1 Formule réseaux sociaux usage unique : droits de publication pour un post sur un réseau social. Le Client accède à l'image d'une taille de 1380 pixels sur le grand côté, optimisée pour le web. Le copyright figure dans chaque publication @www.photographe-solidaire.fr
- 5.1.2 Formule annuelle ou pluriannuelle, haute définition. Le Client accède par défaut à l'image d'origine, développée, au format JPG. Un format TIF ou le fichier d'origine peut être fourni sur demande.
- 5.2 Usages autorisés pour le Client :
- Supports de promotions (flyer, brochure, kakémono, présentoir, goodies...) du Client.
 - Supports numériques (site web, blog, lettre d'information, réseaux sociaux, écran d'information...) du Client.
 - Base de données Apidae pour illustrer des offres du Client. Les fiches du Client peuvent être reprises par tous les autres membres du réseau.
 - Parutions journalistiques sauf 1ere et dernière de couverture faisant la promotion de l'activité du Client.

Les usages non mentionnés ci-dessus doivent faire l'objet d'un échange entre le Client et le Photographe.

- 5.3 Le Client s'engage à mentionner le copyright suivant « ©Le Client/www.photographe-solidaire.fr » sur tous les supports papiers dans l'ours, dans chaque publication sur les réseaux sociaux, sous chaque image sur les supports numériques (sites web, blog...).
- 5.4 Le Client s'engage à ne pas utiliser les images pour les usages suivants :
- À des fins commerciales, à reproduire ou publier les photographies dans le but de les vendre.
 - Merchandising
 - Pour des campagnes nécessitant l'achat d'espace (télévision et affichage)

Ces utilisations sont envisageables après accord écrit et moyennant des frais supplémentaires à définir.

- 5.5 Le Photographe Cyril Noel demeure titulaire des droits moraux sur l'ensemble de son œuvre : il autorise toutefois la modification du cadrage des photographies, tout photomontage, modification, retouche, par numérisation ou tout autre procédé.
- 5.6 Le transfert d'image numérique par le Client à des tiers n'est pas autorisé (sauf prestataires du Client en charge de la communication du Client). En revanche, les droits peuvent être négociés pour un usage plus large.
- 5.7 Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos ne doivent pas porter atteinte à l'image ou à la réputation du Photographe. Le Client s'engage à être solidaire du Photographe en cas de préjudice causé, par une utilisation abusive ou détournée des images, par un tiers à son insu.
- 5.8 Les impressions d'écran des photographies ne sont pas autorisées.

6 Conditions de paiement et de livraison des fichiers numériques

- 6.1 Les prix des photos sont indiqués en euros. En raison de la réglementation des petites entreprises selon l'article 293-B du CGI, le Photographe Cyril Noel ne facture pas la TVA sur le montant de ses factures. Le Photographe peut choisir unilatéralement de changer les prix des photos et à tout moment. Le Photographe accepte les modes de règlement suivant :
 - par virement
 - par chèque à l'ordre de Cyril Noel, remis en main propre ou posté à l'adresse indiquée sur les factures ;
 - en espèces remises en main propre et dans la limite du plafond légal. Les billets de 100€ et au-delà ne sont pas acceptés.
- 6.2 Toute commande doit obligatoirement être réglée en Euros.
- 6.3 Les photos seront livrées en ligne via le site du Photographe www.photographe-solidaire.fr suite au paiement complet par virement, par envoi de chèques ou espèces remis en main propre.
- 6.4 Les clichés sont téléchargeables sur la galerie privée du Client sur le site internet du Photographe www.photographe-solidaire.fr. Toute anomalie de téléchargement et d'accès aux photos doit donc être signalée sous 15 jours au plus tard après paiement.

7 Conditions de paiement et de livraison des impressions

- 7.1 Les prix de vente des tirages sont indiqués en euros. Ils ne comprennent pas les frais d'expédition (facturation différente selon format). Le Photographe peut à tout moment choisir unilatéralement de changer le prix de vente des impressions. Le mode de règlement se fait de manière comme citée précédemment dans le paragraphe 6.1
- 7.2 Le paiement des impressions se fait soit par virement bancaire, envoi de chèque ou espèces remises en main propre. La commande au laboratoire ne se fera qu'après réception de la somme due.
- 7.3 La livraison de produits se fait soit en main propre au Client, soit par voie postale à l'adresse indiquée lors de l'achat par le client. Le Photographe accepte une livraison en main propre uniquement sur rendez-vous convenu en avance avec le Client et si le lieu de rendez-vous se situe à moins de 10km du domicile du Photographe. Si une livraison en main propre est souhaitée, ce choix doit être communiqué au Photographe au moment de la commande des tirages ou au moment de l'envoi de la liste des photographies choisies.
- 7.4 Les tirages papiers commandés peuvent être envoyés par le labo directement au client. Le labo fait aussi diligence pour livrer dans les meilleurs délais les commandes de tirage sous réserve toutefois du respect par le ou les fournisseurs de leurs engagements. Ce ou ces derniers seront entièrement tenus responsables de leurs négligences/retards. Les tableaux photos sont envoyés directement au Client à l'adresse indiquée par celui-ci.
- 7.5 Les délais de traitement et de livraison sont donnés à titre indicatif.

8 Bonne foi

Les parties conviennent d'exécuter leurs obligations avec une parfaite bonne foi.

9 Conciliation

- 9.1 En cas de difficulté de toute nature et avant toute procédure juridictionnelle, les parties s'engagent à mettre en œuvre une procédure de conciliation.
- 9.2 Les parties devront se réunir à l'initiative de la personne la plus diligente dans les huit jours à compter de la réception de la lettre de demande de réunion de conciliation.
- 9.3 Les décisions, si elles sont arrêtées d'un commun accord, ont valeur contractuelle.
- 9.4 Cette clause est juridique autonome du présent contrat. Elle continue à s'appliquer malgré l'éventuelle nullité, résolution ou anéantissement du présent contrat.

10 Loi applicable

Le présent contrat est régi par la loi française.

Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

11 Litige

En cas de litige entre les parties et à défaut d'accord amiable, compétence expresse est attribuée au tribunal de grande instance d'Annecy, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.